

# **Règlement intérieur d'utilisation du mur du gymnase Marcel Pagnol par les Cimes Veauchoises**

Ce présent règlement ne se substitue pas au règlement de fonctionnement du gymnase Marcel Pagnol décrété par la mairie. Il le complète en précisant l'organisation du club au niveau de la pratique de l'escalade.

L'utilisation de la SAE du gymnase aux horaires du club est exclusivement réservée aux adhérents des Cimes Veauchoises, à jour de leur cotisation, titulaires de leur licence fédérale et ayant fourni un certificat médical.

## **1. Utilisation du gymnase et de la structure d'escalade :**

Sont proscrits ailleurs que sur les tapis et le mur :

- - Les chaussons d'escalades
- - Les chaussures utilisées pour l'assurage qui ne sont pas adaptées aux salles de sports Les chaussures non adaptées aux salles de sport doivent être retirées à l'entrée de la salle de sport. L'utilisation de magnésie sera uniquement tolérée sous forme de boules.

## **2. Qui grimpe, quand :**

Lors des cours organisés encadrés par les Cimes veauchoises :

- Les enfants inscrits aux cours (ex : les mercredis et vendredis)

Les mardis, jeudis, vendredis et samedis:

Tous les adhérents majeurs

Les jeunes grimpeurs de 13 et 14 ans accompagnés d'un parent ou d'une personne désignée par les parents. Tous les mineurs de 15 ans et plus possédant le passeport jaune et ayant fourni l'autorisation parentale.

Tous les adhérents majeurs

Les mineurs grimpent avec un parent ou une personne désignée par les parents (avec autorisation parentale).

-Pour tous les cas listés ci-dessus, chaque grimpeur ou assureur doit être adhérent.

## **3. Catégorie de grimpeurs**

A des fins de sécurité nous demanderons à tous les grimpeurs de faire vérifier ses compétences auprès des encadrants dès leur inscription.

Grimpeur autonome : est appelé grimpeur autonome :

- - Tout grimpeur adulte sachant mettre correctement son baudrier, utiliser un dispositif de freinage pour assurer en moulinette (passeport blanc) et en tête, sachant grimper en tête, sachant assurer une chute (cf passeport fédéral jaune escalade).
- - Tout grimpeur âgé de 15 ans minimum possédant le passeport jaune et ayant fourni l'autorisation parentale.

#### **4. L'ouverture des créneaux**

L'ouverture d'un créneau se fait par les gestionnaires de créneaux qui ont été nommés par le bureau des Cimes Veauchoises. Les gestionnaires de créneaux ont tous obtenue au minimum la partie sécurité du Passeport Orange.

Il est strictement interdit de grimper sans la présence d'un gestionnaire de créneaux. Les gestionnaires de créneaux verront leurs noms inscrits en haut des fiches d'émargement.

Le nombre d'utilisateurs dans la salle à chaque séance peut être amené à être limité pour des raisons de sécurité.

#### **5. Le matériel de grimpe :**

Nous recommandons l'usage d'un tube ou d'un panier pour l'assurage (en tête ou en moulinette). L'utilisation du GRIGRI PETZL est déconseillée mais tolérée dans le strict respect du manuel d'utilisation. L'usage du huit traditionnel est interdit.

Utilisez du matériel adapté à la pratique et répondant aux normes en vigueur. Vérifier la conformité et la date de péremption de votre matériel personnel (EPI)

Les initiateurs SAE des Cimes Veauchoises se réservent le droit d'interdire tout matériel s'ils estiment qu'il est mal utilisé.

Les gestionnaires de créneaux qui estiment ne pas pouvoir vérifier la bonne utilisation d'un matériel ont la possibilité de vous interdire son utilisation.

## **6. Fonctionnement des créneaux :**

Dès l'arrivée dans la salle les grimpeurs doivent pointer la feuille de présence.

Seules les cordes en place dans la salle peuvent être utilisées.

Ne déplacez pas et n'enlevez pas les prises.

Laissez les tapis collés au pied de la structure.

A la fin de chaque séance les cordes doivent être passées dans les 2 mousquetons du relais et être lovées (voir les gestionnaires de créneau).

En cas d'affluence les gestionnaires de créneau pourront décider d'interdire la grimpe en tête ou en moulinette dans différentes zones du mur pour la sécurité de tous.

## **7. Consignes et recommandations :**

Vérifiez le passage de la corde dans les deux mousquetons du relais. Grimpez toujours assuré.

Vérification mutuelle grimpeur / assureur (noeud de huit collé au baudrier + noeud d'arrêt double collé et le système d'assurage)

Le grimpeur et l'assureur doivent avoir des poids compatibles avec la sécurité de chacun (différence de poids inférieur à un tiers du grimpeur le plus léger).

Lors de l'assurage : utilisation permanente des deux mains (grimpe en tête ou en moulinette)

Port de chaussures fermées adaptées aux salles de sport lors l'assurage en tête est obligatoire. Les chaussons d'escalade sont tolérés pour cette manœuvre.

Parez votre coéquipier avant le mousquetonnage du premier point d'assurage et faire preuve d'une vigilance accrue jusqu'à la mise en place de la 3ème dégainé.

Mousquetonnez obligatoirement toutes les dégainés et dans l'ordre de progression.

Passez impérativement la corde dans les deux mousquetons des relais.

Restez plus que vigilant pendant les manœuvres en hauteur (prise de moulinette, descente en rappel, relai...).

Les dégaines utilisées pendant la grimpe en tête doivent obligatoirement être libérées à la descente. Signalez toute anomalie au responsable de créneau.

### **8. Respectez les autres usagers :**

D'autres grimpeurs partagent votre espace de loisir : soyez patients et conciliants. Respectez l'équipement et le matériel.  
Regardez qui grimpe autour de vous avant de vous engager dans votre voie.

### **9. Remboursement des cours enfants :**

Un remboursement sera envisagé seulement si l'enfant est remplacé par un autre. Le Club n'est pas tenu de trouver un remplaçant à l'enfant souhaitant abandonner les cours. Dans le cas où aucun remplaçant serait trouvé, le remboursement ne sera pas effectué.

Le remboursement sera calculé selon la formule ci-dessous :  
Règlement - Prix de la licence - assurance "Moins de 18 ans" - 30€ de frais administratif – nb cours effectués

Exemple saison 2019-2020 :  $230 - 55 - 30 - 4*7 = 117€$

### **10. Nomination de référents au sein du comité directeur:**

- Référent créneaux loisirs et planning des ouvriers
- Référent compétition
- Référent compétence et sécurité des ouvriers de créneaux loisirs
- Référent matériel et gestions des EPI
- Référent canyoning

Le bureau des Cimes Veauchoises